

# Prieuré Saint-Martin

**Mairie de Bourges**  
11 rue Jacques Rimbault  
CS 50003  
18020 BOURGES Cedex



**BOURGES**

**Service Réglementation et Affaires Commerciales**  
**Secteur locations de salles**

02 48 57 83 39

02 48 67 58 11

02 48 57 68 37

[locsalle@ville-bourges.fr](mailto:locsalle@ville-bourges.fr)







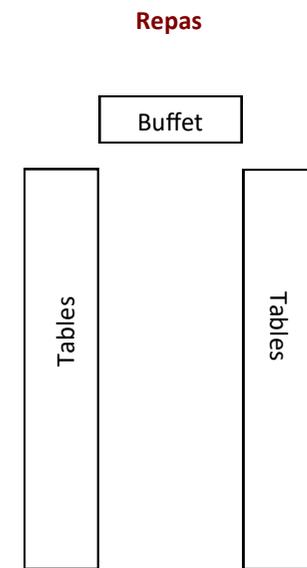
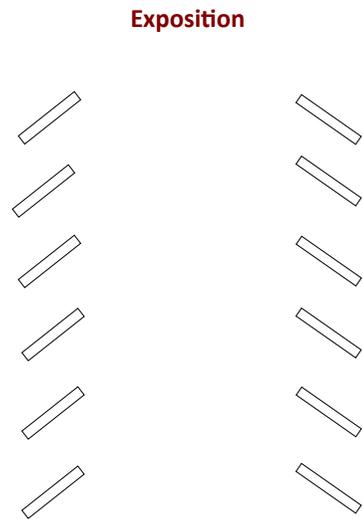
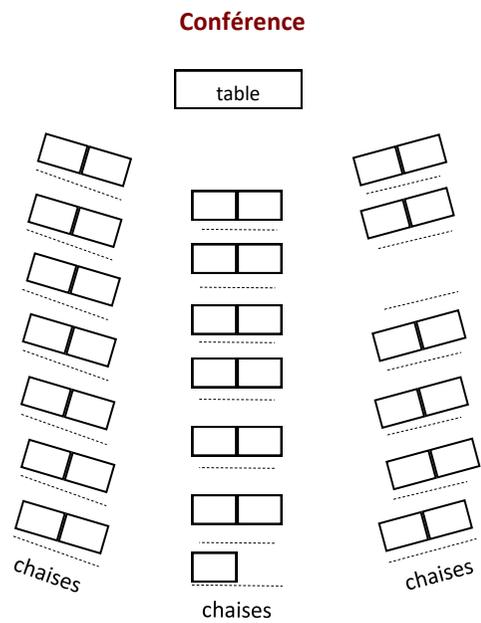
Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, à l'exception de la mezzanine.



Le Prieuré Saint Martin est équipé :

- 1 réfrigérateur (capacité familiale)
- 1 micro-ondes





### Différentes configurations ...

Équipée pour accueillir **maximum 60 convives à table, ou 85 personnes debout**, le Prieuré Saint Martin dispose de :

- 60 chaises,
- 12 tables pliantes rectangulaires (180 cm x 80 cm)

*(Δ Le mobilier doit être nettoyé et correctement rangé à l'endroit indiqué par le gardien)*



## Les types de manifestations autorisées

- Repas chauds, fêtes de famille,
- Buffets froids, vins d'honneur,
- Réunions, congrès, forums,
- Expositions,
- Bourses aux vêtements, aux jouets,
- Chorales,
- Activités de loisirs (jeux de société, de cartes...)



## Etat des lieux et nettoyage du site

- Un état des lieux contradictoire et détaillé est établi au début et à l'issue de la réservation.
- L'horaire de remise des clés commence au plus tôt à **8h**.
- L'état des lieux de sortie doit être terminé au plus tard à **23h**.
- La salle, les abords, l'électroménager et les sanitaires doivent être rangés, nettoyés et débarrassés de tous débris au moment de l'état des lieux de sortie.
- En cas de restitution du site dans un état de propreté non conforme (salle, abords électroménager et sanitaires), une facture sera libellée au nom de l'utilisateur.
- L'utilisateur doit fournir les produits de nettoyage.

## Quelques informations utiles

**Le site peut être loué uniquement d'avril à octobre et de 8h à 23h.**

*L'entrée des lieux ne peut pas se faire avant 8h du matin.  
La sortie des lieux devra se faire impérativement avant 23h.*

**Chauffage :** Radiant au mur

**Surface :** 60 m<sup>2</sup> (+ 25 m<sup>2</sup> en mezzanine)

**Éclairage :** Spots

**Vestiaires :** 1 portant avec cintres

### Sanitaires

- 1 sanitaire PMR
- 1 lavabo
- 1 Sèche-mains

**Parking public à proximité** (Place des Marronniers et Boulevard Lahitolle)

### Déchets

- 1 container pour les déchets ménagers



## Quelques consignes de sécurité

Notre objectif, sécuriser votre évènement.

Pour que votre manifestation se déroule le plus en sécurité possible, il convient de vous assurer de ces quelques règles :

- La capacité d'accueil de la salle doit être impérativement respectée,
- Les issues de secours doivent rester dégagées ainsi que l'accès aux extincteurs,
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des salles municipales, de même de consommer des produits stupéfiants sur le site,
- Il est interdit d'introduire des matières inflammables (bouteilles de gaz, barbecue, etc.) sur le site (intérieur et extérieur de la salle ),
- Il est interdit d'ajouter du matériel électrique sans consultation préalable du Secteur locations de salles.

## Quelques interdictions

- Il est interdit d'agrafer, visser ou clouer sur les murs et les huisseries, à l'intérieur et l'extérieur du site,
- Il est interdit de sortir le mobilier (tables, chaises...),
- Les animaux sont interdits dans la salle, à l'exception des chiens guides pour les personnes malvoyantes qui sont, quant à eux, autorisés à accéder à toutes les salles

## Rappel des numéros

Astreinte SNG	<b>06 13 27 04 95</b>
Astreinte de la Mairie	<b>02 48 57 80 00</b>
Pompiers	<b>18</b>
SAMU	<b>15</b>
Police	<b>17</b>
N° de secours européen	<b>112</b>
Centre Antipoison d'Angers	<b>02 41 28 21 21</b>